

# Renaturation du Marais de Tasdon et du cours d'eau de la Moulinette

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Maitrise d'ouvrage : Ville de La Rochelle / Nature et Paysage
- Maitrise d'œuvre : Atelier Cepage et Hydratec
- **Services de la collectivité associés** : Nature et Paysage, Services de l'eau de l'agglomération, voiries, affaires immobilières, communication, mairie de quartier
- **Budget** : 4,8 millions d'euros
- **Partenaires financiers** : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine, Europe/FEDER, communauté d'agglomération de La Rochelle, Ville d'Aytré
- **Partenaires techniques** : MOE : Atelier Cepage et Hydratec – Entreprises : Charier TP / Bibaut Environnement, Buesa, Id Verde, Bois Loisir Création
- **Date de début du projet** : novembre 2019
- **Date de fin** : septembre 2020



### OBJECTIFS

Il s'agit de redonner une fonctionnalité à différents composants du marais et du cours d'eau présents dans le fond de baie de La Rochelle, le marais de Tasdon et la Moulinette, tout en consolidant les services rendus par la nature (régulation des eaux pluviales, lutte contre les inondations, stockage carbone) par ce système en frontière de l'urbanisation. Les travaux visent à :

- Restaurer une partie du marais salant remblayé dans les années 90 dans des perspectives d'urbanisation et de recréer 10 ha de zones humides permettant de réguler les eaux pluviales (30000m<sup>3</sup> de capacité de stockage) et d'accueillir la biodiversité par des profils adaptés.
- Reprofiler sur 2.5km le cours d'eau de la Moulinette qui longe le marais de Tasdon, élargi et surcreusé à différentes époques, pour lui redonner une pente, un lit et des méandres adaptés à son réel débit et retrouver une mosaïque d'habitats propres à un cours d'eau côtier.
- Réaménager les lacs du quartier de Villeneuve les Salines (15 hectares), anciens bassins du marais agrégés pour stocker les eaux pluviales, afin de créer une grande variété d'habitats (talutage des berges en pente douce, création de hauts-fonds, transformation de presqu'île en île pour la tranquillité de la faune...) par l'installation de ceintures de végétation aquatique.
- Aménager des chenaux et des ouvrages hydrauliques (x9) pour retrouver la maîtrise de l'eau du marais par des entrées d'eau douce et de mer.
- Faire découvrir aux usagers.

## **MESURES MISES EN OEUVRE**

Le projet a consisté à évacuer 170 000m<sup>3</sup> de remblais pour créer deux zones humides Tasdon Ouest pour un total d'environ 10 ha, le premier recevant exclusivement des eaux pluviales et alimentant par surverse le second. Le second bassin peut également en fin de printemps être alimenté par des entrées d'eau de mer, un milieu saumâtre étant visé. Ces bassins se remplissent de respectivement 30 et 20 cm d'eau et sont parsemés d'ilots afin de devenir des milieux particulièrement attractifs pour les oiseaux des zones de marais rétro-littorales en périodes de nidification (avocette élégante, échasse blanche, petit gravelot...). Ils sont également intéressants en toutes saisons pour la faune sédentaire ou de passage. Des sentiers et passerelles sont aménagés pour permettre la promenade tout en préservant des zones de quiétude, préservées de la vue et du dérangement. Une partie des matériaux évacués a servi à recréer le lit de la Moulinette qui faisait de 8 à 80 m de large alors que son débit de plein de bord correspond à un lit de 1.5 à 2m de large, à recréer des annexes hydrauliques en lieu et place des élargissements les plus conséquents (zones humides alimentées par des bras morts d'environ 1ha) et à diversifier les berges des lacs du quartier de Villeneuve-les-Salines, contigus, afin de les rendre plus accueillant pour la biodiversité. La Moulinette a également été déconnectée des lacs afin de réduire l'échauffement de l'eau en été et d'arrêter l'évaporation de l'intégralité du débit d'étiage. Des ouvrages hydrauliques ont été installés afin de dévier une partie du débit printanier de la Moulinette et assurer le remplissage du marais dans sa partie amont « douce », les années où cela sera nécessaire, particulièrement intéressante pour les amphibiens. D'autres ouvrages ont été installés en partie aval pour permettre une réalimentation de la partie saumâtre du marais en eau de mer, l'assèchement de plus en plus régulier de ces bassins ne permettant que très rarement aux oiseaux limicoles (avocettes, échasses) de se reproduire sur le site alors qu'il est très actif (jusqu'à une trentaine de jeunes avocettes naissent les années particulièrement humides). Afin de faire découvrir le site, à 10 min en vélo du Vieux Port, des chemins (10km) ont été remis en état ou créés, ainsi que des passerelles et une tour d'observation du paysage. Certains sentiers seront exclusivement piétons afin de limiter le dérangement de la faune et de garantir la tranquillité du site.

## **RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE**

Les terrassements sont terminés depuis janvier 2021, seules les emprises de la base vie du chantier ont été finalisées au cours du printemps 2021. La Moulinette coule dans son nouveau lit et les ouvrages hydrauliques majeurs installés depuis mi-décembre 2020. Il est donc bien trop tôt pour juger des résultats, les premières manœuvres de gestion de l'eau aont eu lieu au printemps 2021. Néanmoins la colonisation du site de Tasdon Ouest en cours de travaux au printemps 2020 (une trentaine d'échasses et une vingtaine d'avocettes présentes au printemps 2019), l'installation d'hivernants ou d'oiseaux de passage sur le site de Tasdon Ouest et les nouvelles annexes hydrauliques de la Moulinette lors de l'hiver 2020/2021, et les

résultats encourageants de la première saison de nidification laissent présager une appropriation rapide par la faune. La revégétalisation du site est un enjeu également, les zones qui ont connu deux printemps depuis terrassement n'ont quasiment plus de terre à nue.

Des végétaux aquatiques ont été plantés (64000) sur les berges et des semis ont été réalisés par hydroseeding sur certaines zones de Tasdon Ouest pour accélérer la cicatrisation du site et éviter une colonisation des sols nus par des invasives. Un ensemble de suivis des paramètres abiotiques (niveaux, salinité, débits pour consolider le modèle hydraulique complexe car dépendant des marées et des précipitations), suivis écologiques (faune/flore/habitats), suivi de l'hydromorphologie et de la gestion de l'eau sont prévus réglementairement sur les 5 à 10 premières années avec des fréquences rapprochées, puis jusque 30 ans après les travaux.

## **Coordonnées**

La Rochelle

## **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

## **Contact**

Eric Pesme, Responsable paysage et patrimoine naturel

[eric.pesme@ville-larochelle.fr](mailto:eric.pesme@ville-larochelle.fr)

07 87 24 43 64